

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Yamaska
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté, le 17 août 2015, la résolution numéro 2015-08-188 relativement à la modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil afin de tenir une séance ordinaire le 8 septembre 2015. Ladite séance se tiendra à la salle Léo-Thérout, située au 45, rue Cardin à Yamaska et débutera à 20h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 19^e jour du mois d'août de l'an deux mille quinze.

Karine Lussier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière